

---

**Sainte-Idre, le 12 d'cembre 2022**

Procès-verbal de la s'ance d'ajournement du conseil municipal, tenue lundi le 12<sup>e</sup> jour du mois de d'cembre 2022 à 19h30 au centre municipal et communautaire situ' au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre, sous la pr'sidence du maire M. S'bastien L'vesque.

Sont pr'sent(e)s :

Mme Nathalie Daoust ,	Si'ge #1
Mme Nancy Lizotte, conseill're ;	Si'ge # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Si'ge # 5
M. Nelson Th'riault, conseiller :	Si'ge # 6

Absent :

M. Charli Fournier, conseiller ;	Si'ge # 2
Mme Carmen Fournier, conseill're	Si'ge # 3

Formant ainsi le quorum et tous d'clarent avoir re'u l'avis de convocation par courrier 'lectronique.

Sont 'galement pr'sentes Marie-France L'vesque directrice g'n'rale et greffire-tr'sori're.

---

**1.Ouverture de la s'ance**

La s'ance est ouverte à 19h30 par le maire, M. S'bastien L'vesque.

410-12-2022

**2.Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la s'ance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ressources humaines
  - a) Poste d'op'rateur 1
  - b) Poste op'rateur 2
  - c) Poste greffire-tr'sori're adjointe
4. R'fection du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang - D'compte progressif #4 des travaux ex'cut's
5. R'fection du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang – D'compte final
6. Octroi du contrat d'assurance annuel 2023
7. Eaux us'es secteur Val-d'Idre
8. Aqueduc, 'gout – Lot 3 865 218
9. Gestion des actifs au sein de la municipalit' de Sainte-Idre: mandat au Service du g'n'ie municipal de la MRC de la Matap'dia pour le d'marrage du projet.
10. Urbanisme – Demande de permis assujettis au P.I.I.A
  - a) Demande de permis assujettis au PIIA – 14 rue de la Cong're
11. Horaire des s'ances de travail & ordinaires 2023
12. Politique MADA
13. Autres sujets :
  - a) Terrain 5 375 328 – 5 365 457
  - b) D'neigement Val d'Idre
14. P'riode de questions des citoyens
15. Lev'e de la s'ance

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

411-12-2022

**3. Ressources humaines**

**a) Poste opérateur 1**

Considérant que l'opérateur 1 saisonnier a fait une demande d'un congé sans traitement par écrit à la direction le 21 novembre 2022.

Considérant que l'opérateur 1 saisonnier donne un préavis de trois semaines pour sa demande de congé sans traitement.

Considérant que selon l'article 23.01 de la convention collective mentionne que toute personne salariée peut s'absenter de son travail sans traitement pour une période n'excédant pas douze mois continus, sous la réserve d'une entente avec l'employeur sur conditions entourant l'exercice de ce droit. La personne doit aviser son employeur de son intention au moins trois mois à l'avance.

En conséquence il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Nathalie Daoust et résolue d'accepter la demande du congé sans traitement dans un délai de 3 mois de préavis afin de respecter la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

412-12-2022

**b) Poste opérateur 2**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault et résolu de nommer M. Simon Henley Lavoie au poste d'opérateur 2 de la municipalité de Sainte-Idrène. Les conditions de travail et de rémunération ( échelon 2 ) sont celles de la convention collective en vigueur à la municipalité pour ce poste.

La semaine de travail est de 40 heures répartie selon la plage horaire d'hiver.

Il est ensuite résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Form-Éval inc. au montant de 2 471,96\$ taxes incluses. Ce contrat à pour objectif d'offrir une formation théorique et pratique à l'utilisation d'un camion de déneigement et du système de régulation d'épandage et attestation du nouvel opérateur 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

413-12-2022

**c) Poste greffière trésorière adjointe**

Considérant que la greffière-trésorière adjointe demande une révision d'échelon.

Considérant que l'expérience et compétence de cette employée a été sous-évaluée lors de son embauche.

En conséquence il est proposé par Nathalie Daoust, appuyée par Nancy Lizotte et résolue d'accepter la demande de révision de l'échelon afin qu'elle puisse atteindre l'échelon #3 à compter de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

414-12-2022

**4. Réfection du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang - Décompte progressif #4 des travaux exécutés**

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Alain Delisle et résolu de faire le paiement de 57 961,80\$ incluant les taxes à Excavation Léon Chouinard et Fils ltée pour le quatrième décompte progressif des travaux du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang qui se répartit comme suit :

Sous-total – :	56 013.91\$
Retenue de garantie (10%) :	(5 601.39\$)
TPS :	2 520.63\$
TVQ :	5 028.65\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

415-12-2022

**5. Réfection du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang – Décompte final**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nathalie Daoust et résolu de faire le paiement de 137 162.31\$ incluant les taxes à Excavation Léon Chouinard et Fils ltée pour le décompte final des travaux du 5e et 6e rang qui se répartit comme suit :

Sous-total – :	119 297.50\$
Retenue temporaire	(8 134.40\$)
TPS :	5 964.88\$
TVQ :	11 899.93\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

416-12-2022

**6. Octroi du contrat d'assurance annuel 2023**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu d'octroyer le contrat d'assurance annuelle 2023 pour un montant total de 17 893,44\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

417-12-2022

**7. Eaux usées secteur Val-d'Irène**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'octroyer le contrat de vidange des deux fosses septiques à l'entreprise Sani-Manic pour un montant total de 13 111,39\$ taxes incluses.

Ainsi d'octroyer le contrat de mise aux normes du Biosor aux entreprises L. Michaud & fils ( 1982) inc. pour un montant total de 43 778.00\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Aqueduc, Égout – Lot 3 865 218**

Il est proposé de faire une demande au département du génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'avoir une orientation des estimations des coûts des travaux. Ensuite de faire une première approche avec la citoyenne du lot 3 865 218.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

418-12-2022

**9. Gestion des actifs au sein de la municipalité de Sainte-Irène: mandat au Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour le démarrage du projet.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire mettre en place une politique de gestion des actifs;

Considérant qu'une politique de gestion des actifs a pour but de :

- développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises aujourd'hui sur les générations futures;
- prendre en compte le cycle de vie global des actifs municipaux dans les processus décisionnels;

- informer les élus, de façon objective, pour faciliter les prises de décision éclairées sur les investissements de la municipalité, en considérant les besoins réels à long terme vs les aspirations à court terme;
- faciliter la priorisation des investissements;
- optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement de nouveaux actifs;
- rendre les décisions objectives afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et aux bons moments;
- établir et d'offrir des niveaux de services en toute connaissance de cause;
- de déterminer les coûts de construction, d'entretien, de maintenance et de remplacement des actifs actuels et futurs;
- de maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle suite au départ du personnel.

Considérant que le service de génie municipal propose d'initier et de coordonner dans un projet global à l'échelle de la MRC cette démarche;

Considérant que le service de génie municipal a soumis une proposition d'honoraire au montant de 2275\$ afin d'accompagner la municipalité à mettre en place leur politique de gestion contractuelle de même qu'à répertorier les infrastructures de la municipalité et les données actuellement disponibles.

En conséquence, il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nathalie Daoust et résolu ce qui suit :

- 1) Accepter la proposition d'honoraires du Service de génie municipal au montant 2275 \$ afin d'effectuer les travaux suivants :
  - Accompagner la municipalité afin de mettre en place une politique de gestion contractuelle;
  - Répertorier les infrastructures de la municipalité;
  - Répertorier les données actuellement disponibles;
  - Effectuer le suivi et la coordination auprès de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

419-12-2022

**10. Urbanisme – Demande de permis assujettis au P.I.I.A**

**a) Demande de permis assujettis au PIIA – 14 rue de la Congère**

Considérant que le demandeur désire construire un bâtiment principal et faire un aménagement paysager situer au 14 rue de la Congère et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Sainte-Idrène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Alain Delisle, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

420-12-2022

**11. Horaire des séances de travail & ordinaires 2023**

Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Alain Delisle, il est résolu d'appliquer le calendrier des séances de travail et les séances ordinaires publiques comme suit :

### **Séance de Travail**

Lundi 9 janvier 2023  
Lundi 30 janvier 2023  
Lundi 27 février 2023  
Lundi 27 mars 2023  
Lundi 24 avril 2023  
Lundi 29 mai 2023  
Lundi 26 juin 2023  
Lundi 31 juillet 2023  
Lundi 28 août 2023  
Lundi 25 septembre 2023  
Lundi 30 octobre 2023  
Lundi 27 novembre 2023

### **Séance ordinaire**

Lundi 9 janvier 2023  
Lundi 6 février 2023  
Lundi 6 mars 2023  
Lundi 3 avril 2023  
Lundi 1 mai 2023  
Lundi 5 juin 2023  
Lundi 3 juillet 2023  
Lundi 7 août 2023  
Mardi 5 septembre 2023  
Lundi 2 octobre 2023  
Lundi 6 novembre 2023  
Lundi 4 décembre 2022

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12 Politique MADA.**

Il est convenu par le conseil municipal de ne pas embarquer dans le regroupement de la politique MADA.

### **13. Autres sujets :**

#### **a) Terrain 5 375 328 – 5 365 457**

Il est proposé de faire une demande à la MRC de la Matapédia afin d'évaluer les meilleurs scénarios possibles pour un développement futur. Un suivi sera fait auprès du citoyen dans le meilleur délai.

#### **b) Déneigement Val d'Irène**

Il est recommandé par le conseil de la municipalité d'octroyer le contrat de déneigement du stationnement du Parc Régional de Val-d'Irène à un déneigeur privé.

### **14. Période de questions**

Aucune question n'est adressée au conseil.

421-12-2022

### **15. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Nathalie Daoust et résolue de lever la séance à 21h06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 6<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2022**

---

Sébastien Lévesque  
Maire

---

Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière